



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL SYNDICAL DU SMBAA  
LE MERCREDI 12 FEVRIER 2020 A 18 H 30**

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents s'est réuni le douze du mois de février deux mille vingt, à dix-huit heures trente. La réunion s'est faite sous la présidence de Monsieur Patrice PEGE.

**Etaient Présents :**

**CASVL :** M. Patrice PEGE-M. Jean-Luc JOULIN-M. Jeannick CANTIN-M. Etienne MOREAU-M. Christian RUAULT-M. Guy BERTIN

**CCALS :** Mme Elisabeth MARQUET-M. Paul RABOUAN

**CCBV :** M. Franck RABOUAN-M. Jean-Jacques FALLOURD-M. Francis CHAMPION- M. Jean-Claude CHAUSSEPIED-M. Marc FARDEAU

**CCTOVAL :** M. Xavier DUPONT-M. Olivier RINGENBACH-PRADY-M. Patrick SICLET

**CUALM :** Mme Dominique DAILLEUX-ROMAGON

**DEPARTEMENT :** Mme Marie-Pierre MARTIN

**Etaient excusés avec procuration :**

**CASVL :** Jack LOYEAU Po/M.JOULIN

**CCBV :** M. Roger DELSOL Po/M. FALLOURD

**Etaient excusés ou absents**

**CASVL :** M. Jérôme HARRAULT-M. Claude MARANDEAU-Mme Isabelle DEVAUX-M. Laurent NIVELLE

**CCBV :** M. Jean-Marc METAYER

**CCCVL :** M. Pierre DAVID

**CCTOVAL :** Mme Isabelle MELO

**CUALM :** M. Jean-Paul PAVILLON-M. Alain AUGELLE-M. Jean-Louis DEMOIS-M. Gabriel FREULON-M. Didier ROUGER-M. Camille CHUPIN

**DEPARTEMENT :** Marie-France RENO

Le secrétaire de séance : M. Xavier DUPONT

Le Président remercie les personnes présentes. Le quorum atteint, la réunion peut commencer et délibérer valablement.

### 1. **Délibération – Approbation du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019**

Deux remarques ont été formulées sur le dernier compte rendu. Messieurs Marc FARDEAU et Guy BERTIN ont été signalés comme absents à la réunion de décembre dernier alors qu'ils étaient présents.

Dans le point 5 : Débat d'orientations budgétaires 2020, une erreur s'est glissée. Il faut noter dans la phrase « Au regard du renouvellement des élus, il est prévu de préparer un budget primitif 2020 et non 2019 »

Le compte rendu est approuvé.

### 2. **Délibération – Avancement de grade : Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Président rappelle, à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il appartient donc au Conseil Syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

M. Paul Rabouan rappelle que la création du poste n'entraîne pas la suppression du poste de rédacteur qui nécessite un avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 49.

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois,

Après concertation, les membres du Conseil Syndical, autorise, à l'unanimité :

- L'ouverture d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et à la charge de l'agent ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs relatifs à ce dossier.

### 3. **Délibération – Mise à jour du tableau des effectifs 2020**

Le Président propose au Conseil Syndical de modifier comme suit le tableau des effectifs :

<b>Grades ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>A Temps non complet</b>	<b>A Temps partiel</b>
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire (a)	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Rédacteur Contractuel (b)	B	1	1	0	0
Adjoint administratif contractuel (c)	C	1	1	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Ingénieur titulaire (d)	A	1	1	1	0

Ingénieur Contractuel (e-f-g)	A	3	3	0	1
Technicien principal 2ème classe titulaire (h)	B	1	1	0	0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe Contractuel (i)	B	1	1	0	0
Technicien titulaire (j)	B	1	1	0	0
Technicien Contractuel (k)	B	1	1	0	0
Adjoint technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe (l)	C	1	1	0	0
Adjoint Technique Territorial (m-n)	C	2	2	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

- (a) Rédacteur Principal 2eme classe : Arrêté portant avancement grade 12 février 2019 ;  
(b) Rédacteur contractuel : Contrat à durée déterminée de droit public du 01 juin 2019 ;  
(c) Adjoint administratif contractuel : arrêté DRCL / BI n°2018/160 du 07 novembre 2018 ;  
(d) Ingénieur Titulaire Arrêté portant titularisation 23 décembre 2019 ;  
(e) Ingénieur contractuel n°1 : Délibération n° 2018/34 du 19 décembre 2018 ;  
(f) Ingénieur contractuel n° 2 : arrêté DRCL / BI n°2018/160 du 07 novembre 2018 ;  
(g) Ingénieur contractuel n°3 : Délibération n° 2019/26 du 26 juin 2019 ;  
(h) Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe : arrêté du 22 novembre 2014 ;  
(i) Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel n°1 : Contrat durée indéterminée de droit public du 13 novembre 2012 ;  
(j) Technicien : arrêté n° 2016/01 du 22 juin 2016 ;  
(k) Technicien contractuel n°1 : Contrat durée indéterminée de droit public du 09 janvier 2014 ;  
(l) Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : arrêté du 10 mars 2014 ;  
(m) Adjoint technique territorial : arrêté du 2 avril 2013 ;  
(n) Adjoint technique territorial : délibération n° 2018/10 du 4 avril 2018.

Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident :

- De valider le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

#### **4. Délibération – Validation des ajustements du Contrat Territorial Unique « Eau »**

##### **Le Président expose :**

Le Contrat Territorial Unique « Eau » validé par le Conseil Syndical. Ce Contrat Territorial Unique « Eau » est défini par une feuille de route et une stratégie sur 6 ans qui est décliné par un programme d'actions sur l'ensemble des thématiques de la politique de l'Eau contractualisé pour les trois premières années. Ce programme est la déclinaison opérationnelle des objectifs fixés par le SAGE Authion et répondre ainsi à ses enjeux.

- Reconquête de la quantité tant souterraine que superficielle à travers un volet d'économie d'eau,
- Restauration des milieux aquatiques,
- Reconquête de la qualité de l'eau des eaux superficielles et des nappes par la préservation et la restauration des trames vertes et bleues limitant le transfert vers l'eau des polluants tout en réduisant les pollutions à la source.

Ainsi, depuis la validation du contrat initiale, suite à une première instruction technique, il a été demandé des ajustements techniques par les instances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays de Loire. Il a donc été apporté des modifications à la stratégie et à la feuille de route et quelques actions ont fait l'objet de réévaluation.

Pour ce faire, nous nous appuyons pleinement sur le tissu agricole du territoire, les industriels qui nécessitent de fortes consommations d'eau pour leur process ou ont des problématiques de rejet identifiées, les collectivités du territoire et les acteurs de l'Eau à travers l'Entente Interdépartementale Authion et le SMBAA.

Ce contrat est composé de quatre documents qui vous ont été présentées lors du Conseil Syndical du 18 décembre 2019 :

- La feuille de route ;
- La stratégie ;
- Les synthèses ;
- Le programme d'actions détaillées ;

Les ajustements de fonds font l'objet de l'annexe 2 et mise en relief en couleur.

Après débat, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, demandent au Président :

- De valider les ajustements du Contrat Territorial Eau sur ces 4 volets et leurs enveloppes financières afférentes ;
- D'autoriser le Président à présenter la version ajustée du Contrat Territorial devant les instances décisionnelles de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Régions Centre Val-de-Loire et des Départements. ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5. Délibération – Partenariat avec le BRGM Pays-de-Loire

### **Le Président expose :**

Les deux établissements publics partagent des missions d'intérêt général communes sur la thématique des milieux souterrains, en particulier les nappes souterraines. Le bassin de l'Authion possède des aquifères importants. Le Bureau des Recherches Géologiques et Minières, dit « BRGM », en tant qu'établissement public de l'Etat est en charge de la valorisation des connaissances des milieux souterrains et détient une expertise majeure sur le fonctionnement des nappes souterraines. Une coopération avec le BRGM constitue un intérêt général partagé et majeur. Cette coopération a vocation à permettre de développer un programme d'amélioration des connaissances sur les aquifères et les échanges nappe-rivières dans l'optique de permettre aux acteurs du territoire de fonder scientifiquement et techniquement leurs décisions.

Organisée en service déconcentré régional, le BRGM Pays-de-Loire assure des missions de service public dans le cadre de contrats d'objectif avec son ministère de tutelle de la transition écologique et solidaire. Il participe donc financièrement à hauteur de 20% à la mise en œuvre des programmes.

Dans le cadre du CT Eau sur sa première partie 2020-2022, trois actions sont développées sous notre maîtrise d'ouvrage avec le BRGM pour une enveloppe financière de **283 200 €** :

### Récapitulatif des actions co-portées

POSTES DE DEPENSE						2020	2021	2022
Codes actions	Intitulé des actions	Maîtrise d'ouvrage	Co-maîtrise d'ouvrage	Tiers	Département			
ECO_BV_RD_3	Convention R&D BRGM SAGE - Etude des drainances des aquifères sur l'UG9 (bassin des 3 Rus)	SMBAA		BRGM	49	86 400,00 €	- €	- €
ECO_BV_RD_1	Convention R&D BRGM SAGE - Identification et cartographie des zones propices aux échanges nappes rivières et qualification de leurs fonctionnalités	SMBAA		BRGM	37/49	132 000,00 €	- €	- €
ECO_BV_RD_2	Convention R&D BRGM SAGE - Définition d'un réseau piézométrique de référence et contribution à la mise en place de seuils de gestion dans le bassin versant de l'Authion + Formations en hydrogéologie et modélisation hydrogéologique	SMBAA		BRGM	37/49	12 000,00 €	24 000,00 €	28 800,00 €
<b>TOTAL (€ TTC)</b>						<b>230 400,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>28 800,00 €</b>

Modalités de financement des actions co-portées

POSTES DE DEPENSE		TAUX DE PARTICIPATION				
		AELB	Région PDL	Région CVL	BRGM	MO
Codes actions	Intitulé des actions					
ECO_BV_RD_3	Convention R&D BRGM SAGE - Etude des drainances des aquifères sur l'UG9 (bassin des 3 Rus)		70%		20%	10%
ECO_BV_RD_1	Convention R&D BRGM SAGE - Identification et cartographie des zones propices aux échanges nappes rivières et qualification de leurs fonctionnalités	50%	23%	7%	20%	
ECO_BV_RD_2	Convention R&D BRGM SAGE - Définition d'un réseau piézométrique de référence et contribution à la mise en place de seuils de gestion dans le bassin versant de l'Authion + Formations en hydrogéologie et modélisation hydrogéologique	50%	23%	7%	20%	

Le reste à charge de ces actions pour le SMBAA est de **8 640 €**.

Chaque projet de recherche et développement fera l'objet d'une convention opérationnelle avec la validation du cahier des charges définitif de chaque étude.

Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, demandent au Président :

- D'approuver la convention-cadre de partenariat avec le BRGM ;
- D'approuver le portage des missions prévues à la convention et ses modalités financières ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions opérationnelles sous réserve qu'elles ne génèrent pas substantiellement le fonds de la convention-cadre et en particulier les modalités de répartition financière du programme ;
- D'autoriser le Président à signer la convention-cadre et toutes les pièces relatives à la présente décision.

## **6. Délibération – Demande de subventions des actions inscrites au Contrat Régional de Bassin-Versant (CRBV)**

### ***Le Président expose :***

Des actions sont inscrites dans la programmation du Contrat Régional de Bassin Versant Authion (CRBV), contrat signé en juillet 2018, qui sera prochainement remplacée par la mise en place du Contrat Territorial EAU multithématique après la validation en Commission permanente de la Région Pays -de-Loire prévue en Avril 2020. Ces actions bénéficient également des subventions de l'Agence.

Des actions correspondent à des restes à réaliser dans l'attente du nouveau contrat. Elles ont bénéficié également des subventions de l'Agence au cours de l'année 2019 avant l'échéance des CTMas. Ces demandes de subvention consistent à compléter les plans de financement des actions tels qu'ils sont définis dans le contrat CRBV.

Quelques actions en Touraine, correspondant à des restes à réaliser également, nécessitent des demandes de subventions complémentaires auprès de la Région Centre Val-de-Loire et du Département 37.

### **1. ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT (Pays-de-Loire) :**

#### **a. Bassin versant :**

- Entretien ponctuel de la végétation sur le bassin du versant de l'Authion ;

#### **b. Commission Authion :**

- Aménagement de la Fontaine Suzon sur la Commune de Neuillé ;
- Etude pour la restauration de la Boire des Roux de la diffluence à sa confluence avec l'Authion sur les Communes de Brain sur Allonnes, Allonnes et Vivy ;

#### **c. Commission Couasnon-Aulnaies**

- Amélioration de la continuité piscicole et restauration écologique du bras de Mazé du Couasnon ;

#### **d. Commission Lathan-Curée :**

- Travaux de restauration de la ripisylve sur le Lathan et ses affluents ;
- Travaux de restauration de la continuité écologique de la Riverolle sur le Moulin de Moque-Serge ;
- Remplacement de clapets par des seuils en pierres franchissables sur la Curée et le Lathan aval ;

## **2. ACTIONS INSCRITES EN TOURAINE (Centre Val-de-Loire)**

### **e. Commission Touraine Authion :**

- Suppression des clapets B6, B5 et B4 du Pontarin
- Restauration du lit mineur du Lathan à Rillé
- Mise en place de suivis biologiques avant/après travaux

**Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, demandent au Président :**

- De solliciter une aide financière au meilleur taux la Région des Pays de la Loire, la Région Centre-Val-de-Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution ;
- D'accepter, sous réserve de l'obtention des subventions mentionnées, la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à lancer les marchés publics nécessaires au lancement de la réalisation de ces actions ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

## **7. Délibération – Demande de subventions des actions inscrites au Contrat Territorial multithématique Eau (CTEau)**

### ***Le Président expose :***

Dans la perspective du nouveau Contrat Territorial Unique, il est important d'anticiper la sollicitation des subventions de manière anticipée auprès des différents partenaires financiers. Cette anticipation permettra de démarrer au plus tôt les actions dès la validation des commissions permanentes de l'intégralité du contrat. Ainsi, les actions présentées ci-dessous sont inscrites dans la programmation du Contrat Territorial multithématique Eau, validé le 18 décembre 2019 et les ajustements approuvés dans une des délibérations précédentes lors de ce Conseil du 12 février 2020.

### **1. ACTIONS INSCRITES AU CT EAU MULTITHÉMATIQUE AUTHION :**

#### **a. Bassin versant :**

- Indicateurs de suivi biologiques avant et après travaux sur le département 49
- Bulletin technique irrigation (Grandes cultures, semences PC, maraichage) 37
- Indicateurs de suivi biologiques avant et après travaux sur le département 37
- Animation Groupes Agriculteurs 37
- Animations techniques 37
- Implantation d'échelles limnimétriques pour le suivi des cours d'eau du bassin et protocole de gestion 49
- Interventions pédagogiques 37
- Interventions pédagogiques sur la continuité écologique
- Entretien individuel sensibilisation/opportunité conversion AB

- Diagnostics Conversion AB 37
- Plan de gestion d'un réseau de tourbières 49
- Essais / Expérimentations Vitrines multithématiques
- Plateforme de partage et de bancarisation des données des diagnostics
- Volet Faune Flore 37
- Animation Groupes Agriculteurs 49
- Mise en place de suivis biologiques Avant/Après travaux 49
- Animations techniques 49
- Visites écoute-conseil.
- Levés topographiques pour la réalisation d'études de restauration écologique
- Diagnostics-conseil d'exploitation
- Restauration de zones humides en boisement alluvial
- Animation générale du Contrat Territorial - Volet Quantité / Qualité
- Volet Faune Flore 49
- Diagnostics-conseil Economies d'eau en irrigation
- Soutien administratif
- Convention R&D BRGM SAGE - Etude des drainances des aquifères sur l'UG9 (bassin des 3 Rus)
- Animation générale du Contrat Territorial - Volet Milieux Aquatiques
- Création de pancartes de chantiers

**b. Commission Authion**

- Etude opérationnelle et autorisation environnementale Ruisseau des Loges ;
- Bulletin technique irrigation (Grandes cultures, semences PC, maraichage) 49

**c. Commission Couasnon-Aulnaies :**

- Etude du clapet du moulin de Meslet, sur le Brocard, sur la commune de Cuon (Baugé en Anjou) ;
- Etude préalable à la restauration écologique du ruisseau des Aulnaies ;
- Restauration écologique du Couasnon à Beaufort en Vallée (Beaufort en Anjou) ;
- Reconversion d'une peupleraie en boisement alluvial, au niveau d'une zone humide remarquable, à Baugé (Baugé en Anjou) ;

**d. Commission Lathan-Curée :**

- Etude pour la dérivation du Lathan vers son bras d'origine, le bras d'Athée.
- Restauration de la Boudardière
- Restauration du lit de la Riverolle sur l'ancien plan d'eau des Auberts

**2. ACTIONS INSCRITES AU TITRE DE LA COMPETENCE DE PORTAGE DU SAGE AUTHION**

**a. SAGE : Demande de subventionnement pour la mise en œuvre des actions supports du SAGE :**

- Actions de communication
- Refonte du guide du riverain 2ème tranche
- Réalisation d'une vidéo sur les travaux de continuité du plan d'eau des Auberts
- Forum de présentation pour les nouveaux Élus du SMBAA
- Interventions pédagogiques 49
- Fiabilisation du suivi des nappes à l'aide de sondes piézométriques automatiques 49
- Création de piézomètres 49
- Convention R&D BRGM SAGE - Définition d'un réseau piézométrique de référence et contribution à la mise en place de seuils de gestion dans le bassin versant de l'Authion + Formations en hydrogéologie et modélisation hydrogéologique
- Actualisation de l'étude des Volumes Prélevables dont la révision du modèle maillé - Etude Volumes Prélevables

- Convention R&D BRGM SAGE - Identification et cartographie des zones propices aux échanges nappes rivières et qualification de leurs fonctionnalités
- Animation générale du SAGE

### **3. ACTIONS INSCRITES EN DEHORS DU CT EAU MULTITHEMATIQUE AUTHION**

#### **a. Hors CTEau (pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) : Demande de subventionnement pour la mise en œuvre des actions hors CTEau :**

- Animation/ sensibilisation à l'aménagement du territoire (haies, mares)
- Opérations de plantation de haies / ripisylves – Plans bocagers sur le 49

#### ***Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, demandent au Président :***

- De solliciter une aide financière au meilleur taux auprès des partenaires financiers suivants : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, la Région Centre-Val-de-Loire, Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution ;
- D'accepter, sous réserve de l'obtention des subventions mentionnées, la réalisation des opérations mentionnées ci-dessus ;
  - D'autoriser le Président à lancer les marchés publics nécessaires au lancement de la réalisation de ces actions ;
  - D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

### **8. Délibération – Vote du budget primitif 2020**

#### ***Le Président expose :***

Vu les nouveaux statuts du SMBAA approuvés par délibération n°2018-26 du Conseil Syndical du 17 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°2019-33 prenant acte d'Orientations Budgétaires 2020 qui prévoit :

- Un budget principal au titre des compétences associées à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations sur le périmètre du bassin versant de l'Authion ;
- Un budget annexe au titre de la compétence 2.2.2.3 dite « RSTRI ».

Monsieur Patrice PEGE, président du SMBAA informe les délégués que lors de la séance du 18 décembre 2019, le Conseil Syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2020. Certains élus sollicitent des précisions sur les comptes administratifs provisoires et les dépenses de certaines lignes afin de partager une meilleure vision de leurs enjeux. Monsieur Grimault, Directeur, montre les chiffres sollicités sur une présentation écran.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à votre approbation. Le budget détaillé est en annexe.

Pour mémoire, le budget du nouveau syndicat s'établit en un budget principal et un budget annexe dit « RSTRI », consécutif à la délibération du 19 décembre 2018

Ainsi,

	Projet Budget Primitif Général 2020	Projet Budget Annexe RSTRI 2020
Cotisation RSTRI EPCI 49°	- €	450 000,00 €
Cotisations des EPCI 49	371 822,66 €	- €
Cotisations des EPCI 37	78 177,35 €	- €
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>

les

cotisations des EPCI membres sont inchangées par rapport au BP 2019 et s'établissent ainsi :

Ces enveloppes forment l'ossature principale de budget et couvrir le reste à charge des dépenses après subventions.

Le budget est ventilé sur les trois services au territoire :

1. GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, cœur historique du syndicat (La prévention des inondations représente une part très faible)  
La ventilation en commissions géographiques a été reprise en fonctionnement « Entretien Voies et réseaux » (chapitre 615232), aux études et recherches (chapitre 617) pour une meilleure lisibilité. Cette répartition sert toujours d'assise à la construction du budget du syndicat.
2. SAGE : schéma d'Aménagement et de gestion des eaux et ses études associés
3. Ressource en eau : programme de reconquête de la quantité et de la qualité

Enfin, suite aux élections municipales et le renouvellement des délégués qui en résultera, il convient de construire ce budget primitif sans les comptes administratifs. Ainsi, l'ensemble des nouveaux élus pourra prendre connaissance du budget et des missions afférentes du Syndicat C'est pourquoi, le budget soumis à votre approbation n'intègre pas les excédents de résultats.

Pour ce faire, les comptes administratifs et de gestion seront préparés avec la trésorerie de Baugé-en-Anjou et devront faire l'objet d'un rapport de synthèse. C'est pourquoi, un budget supplémentaire sera voté en fonction des résultats de l'exercice 2019 (les premiers calculs laissent à penser que les comptes présenteront des excédents) lors d'un prochain Comité Syndical.

Le budget supplémentaire sera affecté à l'investissement sur le territoire, que ce soit, au chapitre budgétaire de fonctionnement « Entretien Voies et réseaux » (Travaux de fonctionnement 615232), aux études et recherches chapitre 617 ou au chapitre des immobilisations incorporelles (2031) ou corporelles (2128) de l'investissement.

Le Président présente le projet de budget pour 2020 qui s'établit comme suit :

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL : 3 063 599,37 €**

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 234 843,00 €</b>	<b>2 234 843,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>828 756,37 €</b>	<b>828 756,37 €</b>

Le détail du budget principal primitif est disponible en annexe 4 au présent document.

Pour votre information, le budget primitif 2019 était établi sur :

- **1 733 712,00 € en fonctionnement € (hors excédents) ;**
- **799 693,00 € en investissement**
- **485 991,20 € en opérations pour compte de tiers ;**

Après échange avec le Trésorier, ces opérations pour compte de tiers sont réorientées en investissement ou fonctionnement comptablement tout en respectant des opérations pour compte de tiers juridique.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DIT « RSTRI » : 645 385,00 €

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	470 385,00 €	470 385,00 €
INVESTISSEMENT	175 000,00 €	175 000,00 €

Le détail du budget annexe primitif est disponible en Annexe 2 au présent document. Pour votre information, le budget primitif 2019 était établi sur

- **470 585,00 € en fonctionnement (hors excédents)**
- **192 215,00 € en investissement**

***Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, demandent au Président :***

- D'approuver le budget primitif général présenté ;
- D'approuver le budget primitif annexe RSTRI présenté ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches règlementaires et comptables au titre du budget ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

## **9. Informations - Questions diverses**

### **A/ Visite de la station d'exhaure des Ponts-de-Cé d'une délégation de la Région Pays-de-Loire en présence Madame Christelle Morançais, Présidente de la Région ;**

Le président informe les délégués d'une visite de la station d'exhaure des Ponts-de-Cé avec une délégation de la Région Pays-de-Loire en présence de Madame Christelle MORANCAIS, Présidente de la Région.

### **B/ Changement de statut de l'Entente Authion**

Le Président laisse la parole à Madame Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale qui rappelle que la loi NOTRe a retiré le bénéfice de la clause de compétence générale aux Départements.

Comme le rappelle l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques de collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe, le Département conserve seulement des compétences déterminées par la loi pour intervenir sur des objets spécifiques et limités s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale.

Ainsi, la solidarité territoriale permet aux départements d'intervenir par la mise en œuvre de dispositifs notamment la participation au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements à leur demande, les aides au maintien des services en milieu rural en compléments des communes et de leurs groupements, l'assistance technique aux communes et à leurs groupement dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et les aides à l'équipement aux filières agricoles, forestières et halieutiques en complément de la région.

Les Départements ont décidé en 2017 de lancer une étude sur le devenir de l'Entente au vu de ses compétences et de réfléchir sur d'éventuels changements des statuts, Ainsi, l'Entente est en cours de transformation en Syndicat Mixte Ouvert. Elle peut associer d'autres collectivités territoriales, les Régions, des EPCI (à fiscalité propre ou non) à d'autres personnes morales de droit public (institutions d'utilité commune interrégionales, institutions interdépartementales, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers). Les élus du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire souhaitent que le Conseil d'Administration de la collectivité soit plus ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20 H 30